

# COMMUNE DE HAMBYE

## COMPTE RENDU

*De la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 03/09/2020*

*Présidence de Monsieur Michel VOISIN, Maire*

Présents : MMES et MM. VOISIN, RUAULT, WASCHINGER, CHAPON, LESAULNIER, LECERF, GUILLOTTE, LADROUE-DENIS, PEPIN, PIGNET, LHERMITTE, LENGRONNE, BRIONNE, LECLERC.  
Absente excusée : Sabine VARIN.

Inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire concernant la commission de contrôle des listes électorales.

**1. Délégués du SDEM50.**

Le Conseil Municipal désigne les deux délégués qui représenteront la commune de Hambye au sein du Syndicat d'Energies de la Manche : Michel VOISIN et Gérard WASCHINGER.

**2. Commission communale des impôts directs.**

Le Conseil valide la proposition de liste établie par le Maire, composée des 14 conseillers municipaux et de 10 autres contribuables domiciliés à Hambye, étant ici précisé que seulement 12 noms seront retenus pour siéger au sein de la commission des impôts.

**3. Ecritures budgétaires rectificatives.**

Afin de présenter des documents conformes à la législation, le conseil municipal accepte les modifications budgétaires à effectuer sur le budget de la commune, de l'assainissement et du lotissement.

**4. Règlement intérieur du conseil municipal.**

Le conseil valide la proposition de règlement intérieur de l'assemblée, le maire précisant que les séances s'efforceront de durer, autant que faire se peut, à deux heures.

**5. COVID-19 : remboursement des arrhes versées pour la location de la salle des fêtes.**

Le conseil municipal accepte que les arrhes, qui ont été versées pour des locations annulées en raison de la crise sanitaire, soient intégralement remboursées.

**6. COVID-19 : création d'un fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local.**

Coutances Mer et Bocage a créé un fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local comprenant deux axes d'intervention : subvention attribuée aux commerces en fonction des critères d'éligibilité définis et opération de bons d'achat subventionnés à hauteur de 50 % pour les commerces locaux. La participation de la commune de Hambye s'élève à 3 € par habitant.

**7. Régularisation de cession de terrains.**

Le Maire est autorisé à établir des actes administratifs afin de régulariser :

- Un échange avec la famille ALLAIN intervenu en 1989 pour partie derrière l'actuelle mairie et pour l'autre partie à côté de la cantine scolaire.
- Une cession de terrain de 14 m<sup>2</sup> à Mme Jeanne LEMONNIER pour faciliter l'accès à son garage, rue de la Chaussée.

**8. Acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes.**

Le Maire est autorisé à passer la commande d'un défibrillateur à installer à l'extérieur de la salle des fêtes. Le devis présenté s'élève à la somme de 1 438.00 € ht.

**9. Sécurisation aux abords de l'école.**

Les conseillers ont pris connaissance du devis pour la réalisation d'un plateau « zone 30 » devant l'entrée de l'école. Les membres de la commission travaux souhaitent, avant toute décision, se rendre sur place pour étudier toutes les possibilités de sécurisation et d'aménagement de parking (derrière le groupe scolaire). La commission se réunira le jeudi 10 septembre.

**10. Rapport annuel sur la qualité du service assainissement.**

Le conseil valide le rapport tel qu'il leur a été présenté, et constate le bon fonctionnement de la station. Il souligne toutefois la quantité d'eaux claires constatée dans les bassins de lagunages. Un observatoire est mis en place afin de déterminer la provenance des eaux, notamment celles issues de l'agriculture et des branchements d'eaux pluviales se déversant dans les lagunes.

**11. Désignation de deux représentant au sein de la CLECT.**

La commission locale d'évaluation des charges transférées est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes et l'intercommunalité lors des transferts de compétences. Y siègeront pour la commune de Hambye : Michel VOISIN, délégué titulaire, et Isabelle RUAULT, déléguée suppléante.

**12. Rénovation de l'éclairage public.**

Le SDEM50 a transmis en mairie un projet de rénovation de l'éclairage public en divers lieux de l'agglomération. Le coût total de rénovation de ce projet s'élève à la somme de 39 950 €, répartie de la façon suivante : financement du SDEM50 : 19 130 €, participation la commune : 20 820 €.

Le Maire propose de retenir dans un premier temps une rénovation des appareils qui va permettre de réaliser une économie d'énergie. Les points concernés sont : 1 lanterne à remplacer rue de la croix au Breton, 1 route de l'Abbaye, 1 rue de la chaussée, 6 luminaires rue des Bouveries, et pose d'un disjoncteur sur deux armoires. Le montant de la participation financière de la commune est de 5 430 €.

Le conseil municipal valide cette proposition.

**13. Transfert de la compétence gaz au SDEM50.**

Le conseil municipal est favorable au transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEM50.

**14. Fonds de concours auprès de la CMB pour des travaux au centre de loisirs.**

Le conseil est favorable au principe d'un fonds de concours de la commune pour financer des travaux à entreprendre sur le bâtiment du centre de loisirs. Cependant, et avant d'émettre un accord définitif, il souhaite connaître les critères de détermination du pourcentage de participation, calculé à 45 % du reste à charge, et avoir connaissance de la liste des travaux envisagés, s'élevant à la somme de 170 000 € ht. Afin d'entamer une discussion avec les élus et services de la CMB, un groupe de travail est constitué avec : Michel Voisin, Jacky Brionne, Marc Leclerc.

**15. Mise à disposition d'un local communal à l'école.**

Le Maire expose qu'une 5<sup>ème</sup> classe est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> septembre et qu'elle a été installée dans la salle servant de bibliothèque. Il souhaite proposer à la CMB de mettre à disposition de l'école l'ancien logement de fonction, situé à proximité et vacant, afin d'y installer la bibliothèque et un atelier peinture. Les conditions de cette mise à disposition seront étudiées ultérieurement en même temps qu'un programme de rénovation du local.

**16. Commission de révision de la liste électorale.**

En raison du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de composer la nouvelle commission de contrôle des listes électorales.

Puisque deux listes ont obtenu des sièges au sein du conseil municipal, la commission est ainsi constituée :

- Liste « Ayons ensemble de l'ambition pour Hambye » : Jacky Brionne et Marc Leclerc.
- Liste « Vivre à Hambye » : Claudine Lecerf, Chantal Guillotte et Victorien Pignet.

**17. Informations générales.**

- Repas des cheveux blancs : en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19, il apparaît difficile d'organiser le traditionnel repas des personnes de plus de 70 ans. Le CCAS se prononcera définitivement le 3 octobre prochain et réfléchira à l'organisation d'un colis de Noël.
- Démarche participative TOK TOK : la CMB a mis en œuvre cette démarche participative pour parler jeunesse, famille et mobilité et aller à la rencontre de la population. Une halte aura lieu à Hambye le vendredi 29 septembre de 15 h à 18 h devant la Mairie.
- Rencontres intercommunales CTE/PLUI/MOBILITE/PCAET : Michel VOISIN précise tout l'intérêt que présente ces rencontres pour évoquer le contrat de transition écologique, le plan local d'urbanisme intercommunal, la mobilité dans les territoires et le plan climat-air-énergie territorial. Un groupe se rendra à Cerisy-la-Salle le 5 octobre prochain, constitué d'Isabelle Ruault, Gérard Waschinger, Chantal Lesaulnier, Claudine Lecerf, Jacky Brionne et Marc Leclerc. Michel Voisin assistera à toutes les réunions de la CMB en tant que vice-président.
- Paiement de proximité : Le Monaco est habilité à recevoir le règlement des factures émises par les collectivités, les amendes et les impôts, dans la limite de 300 €.
- Téléthon 2020 : Yvon Jaouen, responsable du comité local, a fait savoir qu'il souhaitait passer le relais de cette organisation. Michel Voisin lui a proposé d'organiser une réunion afin d'évoquer cette situation et prévoir ou non l'édition 2020.
- Marchés gourmands : Le maire remercie les conseillers qui ont contribué au succès des marchés des 24 juillet et 21 août, avec une belle participation et une bonne organisation dans le bourg. A renouveler en 2021 avec des dates situées entre le 14 juillet et le 15 août. La commission marché va réfléchir également à une nouvelle organisation du marché hebdomadaire.

- Circulation des véhicules : Les boîtiers d'enregistrement de véhicules sont installés rue de la Gare, route de l'abbaye et rue de Lacey Green pendant deux semaines. Le Maire souhaite qu'un panneau « cédez le passage » soit installé à la sortie du chemin du Gué Bâton.
- Inscription à la MARPA : deux appartements sont libres actuellement et les candidats inscrits sur la liste d'attente ne sont pas prêts à emménager. Il est proposé d'améliorer la communication de l'établissement. Le Maire rencontrera dans les prochaines semaines les maires de Moyon-Villages et Tessy-Bocage, communes qui possèdent également une MARPA, pour évoquer l'avenir de ces structures non médicalisées.
- Incivilités : plusieurs évènements sont régulièrement constatés sur la commune, le Maire regrette que certains d'entre eux soient relayés dans la presse.
- Cimetière : la commission se réunira le lundi 21 septembre à 17 h en mairie et sur place pour effectuer une visite.
- Offre médicale : Le Maire évoque les discussions entamées avec les élus de Gavray-sur-Sienne et les professionnels de santé des deux communes. Une réunion avec l'Agence régionale de Santé est programmée.
- Réception de la télévision : Nadine Ladroue-Denis soulève le problème de réception qu'elle a connu suite à l'installation de l'antenne Orange.
- Commission communication : Guillaume Pépin expose qu'il a commencé à étudier la création d'un nouveau site Internet de la commune.

Fait à HAMBYE, le 7 septembre 2020.  
Le Maire,  
Michel VOISIN.